

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

---

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE125

présenté par  
M. Vojetta, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 15, substituer aux mots :

« annuellement au représentant de l’État dans le département ainsi qu’aux personnes mentionnées »,

les mots :

« chaque année au représentant de l’État dans le département ainsi qu’aux communes et aux établissements publics mentionnés ».

II. – À la troisième phrase de même alinéa 15, substituer aux mots :

« annuellement en »,

les mots :

« chaque année au ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel